

# Festival Astropolis

Le Festival ASTROPOLIS aura lieu sur notre commune du samedi 6 juillet 2013 à 21h30 au dimanche 7 juillet 2013 à 9h.

Comme chaque année, des mesures de circulation et de stationnements exceptionnelles seront mises en place. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et comptons sur la compréhension de l'ensemble des usagers (voir plan d'accès au verso).

## STATIONNEMENT

**Jusqu'à la fin du festival, le stationnement de tout véhicule sera interdit :**

- ◆ sur les voies d'accès au manoir de Kéroual, depuis la RD5 au lieu-dit «Kéroual Bian - Croix de Kéroual »
- ◆ sur les voies d'accès au manoir de Kéroual, depuis la RD 105 aux lieux-dits « Croix Rouge » et « Croix Blanche » y compris rue des Elfes, rue de la Croix Rouge, rue de Kéroual Vraz
- ◆ sur la VC n° 4 (route de Kerval) réservée pour l'accès piéton des festivaliers
- ◆ sur la route de Pont-Cabioch
- ◆ sur la route d'accès au lieu-dit « La Villeneuve » menant à l'établissement de la Marine nationale
- ◆ Impasse de la Redoute
- ◆ Lieu-dit Kérouldry : le long des pistes cyclables
- ◆ Lieu-dit Guerven : au-devant de la propriété Guillerme
- ◆ Sur les voies d'accès aux lieux-dits Mezantellou et Castelmein

**A partir du samedi 6 juillet à 12h et jusqu'au dimanche 7 juillet à 12h**, l'accès au Bois de Kéroual par le chemin forestier de Castelmein, à partir de la RD5 sera réservé uniquement au secours médical et incendie.

**Pendant la durée du festival**, l'accès aux parkings du festival par le chemin forestier de Kéroual Bian/croix de Kéroual sera autorisé aux organisateurs, médias, institutionnels et marchands ambulants dûment autorisés par les organisateurs.

Le stationnement sera également interdit aux mêmes dates, au droit des Etablissements Rolland situés dans la Zone du Buis.

**Du jeudi 4 juillet à partir de 17h et jusqu'au lundi 8 juillet à 15h, le stationnement sera interdit :**

- **RD5** : - Dans le sens Brest-St Renan, du rond-point du Guerven au rond-point de Coat-Mez et de ce rond-point à l'échangeur de la Croix-Rouge.  
- Dans le sens St-Renan-Brest, de l'échangeur de la Croix-Rouge au rond-point du Guerven ainsi que sur les bretelles du giratoire de la Croix Rouge.
- **RD105** : le stationnement de tout véhicule sera interdit des deux côtés de la chaussée entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.

Dans tous les cas, les véhicules se trouvant en stationnement irrégulier seront enlevés par une entreprise spécialisée dans le dépannage automobile et **déposés en fourrière, aux frais de leurs propriétaires et au tarif départemental.**

**Une zone piétonne sera matérialisée à partir du rond-point du Guerven en direction du site, jusqu'à l'intersection avec la route de Kerval.**

## CIRCULATION

La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h dans les voies d'accès au manoir de Kéroual.

La circulation sera interdite sauf aux riverains à Kérouldry, vers la propriété Guillerme.

Une signalétique indiquant la direction vers la commune de Plouzané sera mise en place.

**Du jeudi 4 juillet 2013 à partir de 17h et jusqu'au lundi 8 juillet 2013 à 15h**, la vitesse des véhicules sera réglementée de la façon suivante :

- **RD 5** : la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h :
  - Dans le sens Brest-Saint-Renan du rond point du Guerven au rond-point de Coat-Mez
  - Dans le sens Saint-Renan-Brest, de la bretelle d'accès à la RD 105 au rond-point du Guerven ainsi que sur la bretelle d'accès à la RD 105
- **RD105** : la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h entre l'intersection avec la route de Pont-Cabioch et l'entrée du bourg de Guilers.

**Du jeudi 4 juillet 2013 à 15h et jusqu'au vendredi 12 juillet 2013 à 9h**, il sera interdit de tourner à gauche, sur le RD 5, au lieu-dit Croix de Kéroual en direction de Kéroual..

**Du jeudi 4 juillet à 17h au lundi 8 juillet à 10h**, sur la RD n° 5, dans le sens Saint-Renan vers Brest, du giratoire de Coat-Mez au début de la zone de rabattement, la voie lente sera neutralisée et réservée aux services de secours et aux services de navettes des festivaliers mis en place par les organisateurs en collaboration avec BIBUS.

La circulation des usagers se rendant au Festival ou au centre ville de Brest s'effectuera sur la voie de gauche.

**Du samedi 6 juillet à 19h au dimanche 7 juillet à 11h**, la circulation des véhicules sur la RD n° 105 sera interdite dans les deux sens de circulation de la Route du Styvel au giratoire de Kerjean

Les usagers en provenance de Brest (Saint Pierre) seront déviés par la Route du Styvel puis la Route de la Trinité.

Les usagers en provenance du bourg de Guilers seront déviés par la Route de la Trinité puis la Route du Styvel.

**Une signalisation « STOP »** sera implantée au carrefour de la RD5 avec le chemin piétonnier de Kéroual Bihan qui sera utilisé une fois aménagé en voie publique provisoire, ouverte à la circulation des véhicules afin de permettre le déroulement du Festival.

Cet accès provisoire sera mis en service le jeudi 4 juillet et sera supprimé ainsi que la signalisation qui s'y rapporte au plus tard le vendredi 12 juillet 2013.